

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à l'Ecole nationale des greffes de Dijon
NOR : JUSB1524079A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

M. Henri-Paul GRONDIN, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est, à compter de la date du présent arrêté, nommé régisseur suppléant à l'Ecole nationale des greffes de Dijon.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par le directeur de l'Ecole nationale des greffes de Dijon, en sa qualité d'ordonnateur secondaire au comptable assignataire.

Fait, le 28 septembre 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK